PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **05 janvier 2022** à **16 h 00** en visioconférence.

Étaient présents Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Messieurs Sylvain Brazeau, Michel Joly, Patrick Delforge ainsi que Madame Pamela Nantel trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2398-01-22 Ouverture de l'assemblée

Monsieur le président souhaite la bienvenue à tous et déclare ce qui suit :

Afin de limiter la propagation du virus de la COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé, les 16 et 20 décembre 2021, la mise en œuvre de nouvelles mesures de resserement sanitaire, dont, les séances publiques du conseil (séances en présentiel) qui sont suspendus jusqu'à nouvel ordre et ne peuvent donc pas se tenir en personne, tant pour les élus que pour le public.

Elles peuvent cependant, selon l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, se tenir à distance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix par visioconférence ou par téléphone. Également, en vertu de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, la présente séance sera publiée sur les sites internet des deux municipalités dès que possible.

Il est proposé par Madame Andrée Brosseau Appuyé par Monsieur Michel Joly Et résolu à l'unanimité

D'accepter et d'ouvrir la présente séance sans public et par voie de vidéoconférence.

ADOPTÉE

2399-01-22 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame Myriam Sauvé Appuyé par Monsieur Patrick Delforge Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 05 janvier 2022

- 1. Ouverture de l'assemblée;
- 2. Adoption de l'ordre du jour;
- 3. Approbation du procès-verbal du 01 décembre 2021;
- 4. Approbation des comptes à payer au 05 janvier 2022;
- 5. Correspondance
 - a) Dépôt du rapport des débits d'eau traitée pour l'année 2021
 - b) Ristourne MMQ 2020
- 6. Varia;
- 7. Parole à l'assistance;
- 8. Levée de l'assemblée ordinaire du 05 janvier 2022.

ADOPTÉE

2400-01-22 Approbation du procès-verbal du 01 décembre 2021

Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge Appuyé par Madame Andrée Brosseau Et résolu à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée tenue le 01 décembre 2021.

ADOPTÉE

2401-01-22 Approbation des comptes à payer au 05 janvier 2022

Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge Appuyé par Madame Myriam Sauvé Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 05 janvier 2022 au montant total de 33 665.70\$ à savoir les chèques numéro 4404 à 4412 pour un montant de 6 174.65 \$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 27 491.05 \$.

ADOPTÉE

Correspondance

- Dépôt du rapport des débits d'eau traitée pour l'année 2021
- Ristourne MMQ 2020.

<u>Varia</u>

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2402-01-22 <u>Levée de l'assemblée ordinaire du 05 janvier 2022</u>

Il est proposé par Madame Andrée Brosseau Appuyé par Monsieur Michel Joly Et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée ordinaire du 05 janvier 2022 soit levée à 16 h 14

QUE l'assemblée ordinaire du 05 janvie	1 2022 Suit levee a 10 11 14	
	A	DOPTÉI
Sylvain Brazeau, président	Jacques Legault, secrétaire	